

Fiche 1 bis

1.- Filière exploitation des systèmes et réseaux d'information

1.13.-Technicien d'exploitation

Définition synthétique

Assure la surveillance des ressources informatiques et de télécommunication, la gestion courante de l'exploitation et prend en charge les dysfonctionnements.

Activités principales

- Exécuter les travaux d'exploitation et restituer les résultats de la production
- Être chargé du suivi de l'exploitation des systèmes, des outils de production et des applications
- Gérer les incidents d'exploitation (alertes, interventions de premier niveau)
- Gérer les consommables liés à l'exploitation

Corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes mais ne relevant pas du MCC	Absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Fonctions relevant de plusieurs corps de fonctionnaires	Emplois dont les fonctions sont partiellement dévolues à un corps de fonctionnaires